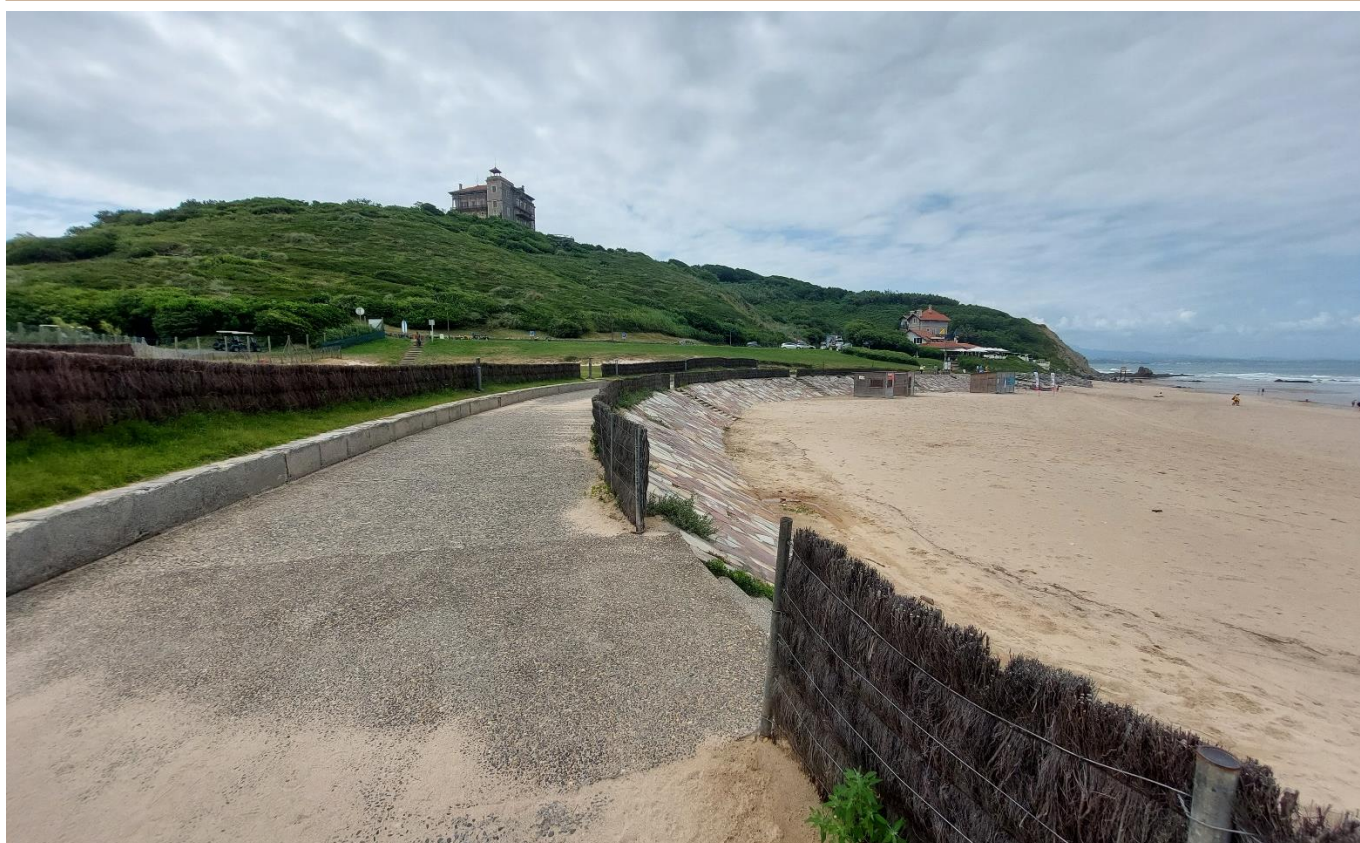


CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE

PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE - NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000



Plage d'Ilbarritz
Commune de Biarritz et de Bidart (64)



CLIENT

NOM	SIAZIM
ADRESSE	Hôtel de ville 12 Avenue Edouard VII 64200 Biarritz
INTERLOCUTEUR	M. Louis DESTRADE

ECR ENVIRONNEMENT

CHARGE D'AFFAIRES	Emmanuel AUBRUN
--------------------------	-----------------

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATEUR
31/07/2025	01	Pré-diagnostic écologique / Notice d'incidences	R. ARASSUS / C. FARINOLE	J.B. ROUSSEAU / E. AUBRUN



SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
2. METHODOLOGIE APPLIQUEE.....	4
3. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES.....	6
4. INTERET ECOLOGIQUE ET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	7
4.1. METHODE D’EVALUATION DES NIVEAUX D’INTERET ECOLOGIQUE PRESSENTI	7
4.2. GRANDS TYPES DE MILIEUX.....	8
4.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	16
4.3.1. Les périmètres d’inventaires.....	16
4.3.2. Les arrêtés de protection de Biotope (APB).....	19
4.3.3. Les périmètres réglementaires – Natura 2000.....	19
5. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUE ET IMPACTS POTENTIELS DU PROJET DANS L’AIRE D’ETUDE	23
5.1. ZONAGES DE PROTECTION	23
5.2. HABITATS NATURELS ET FLORE	23
5.3. FAUNE	24
6. RECOMMANDATIONS CLEFS.....	27
7. ANNEXE	28

FIGURES

Figure 1 : vue de principe du projet (source : notice explicative, IDEAI VRD, 18/07/2025).....	3
Figure 2 : Localisation des périmètres d’étude rapprochés.	5
Figure 3 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels.	9
Figure 4 : Localisation des ZNIEFF incluses dans l’aire d’étude éloigné.	18
Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l’aire d’étude éloignée.....	22
Figure 6 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l’aire d’étude rapprochée.	26



1. PREAMBULE

Les communes de Biarritz et de Bidart ont pour projet la création d'une piste cyclable au niveau de la plage d'Illbarritz, dans le prolongement de celle déjà aménagée plage de la Milady. Ce projet a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et d'apporter davantage de lisibilité sur les différents flux de circulation (séparation des vélos et des piétons), notamment au niveau des zones de conflit identifiées à proximité de La Cabane d'Illbarritz et des usagers de l'Avenue du Lac (cf. Figure 1 ci-dessous).

La création d'un héliport réversible et le déplacement de l'aire de jeu existante (ou construction d'une nouvelle) sont également envisagés dans le cadre de ce projet. Le lecteur se référera au plan d'esquisse et aux coupes de principe jointes en ANNEXE.

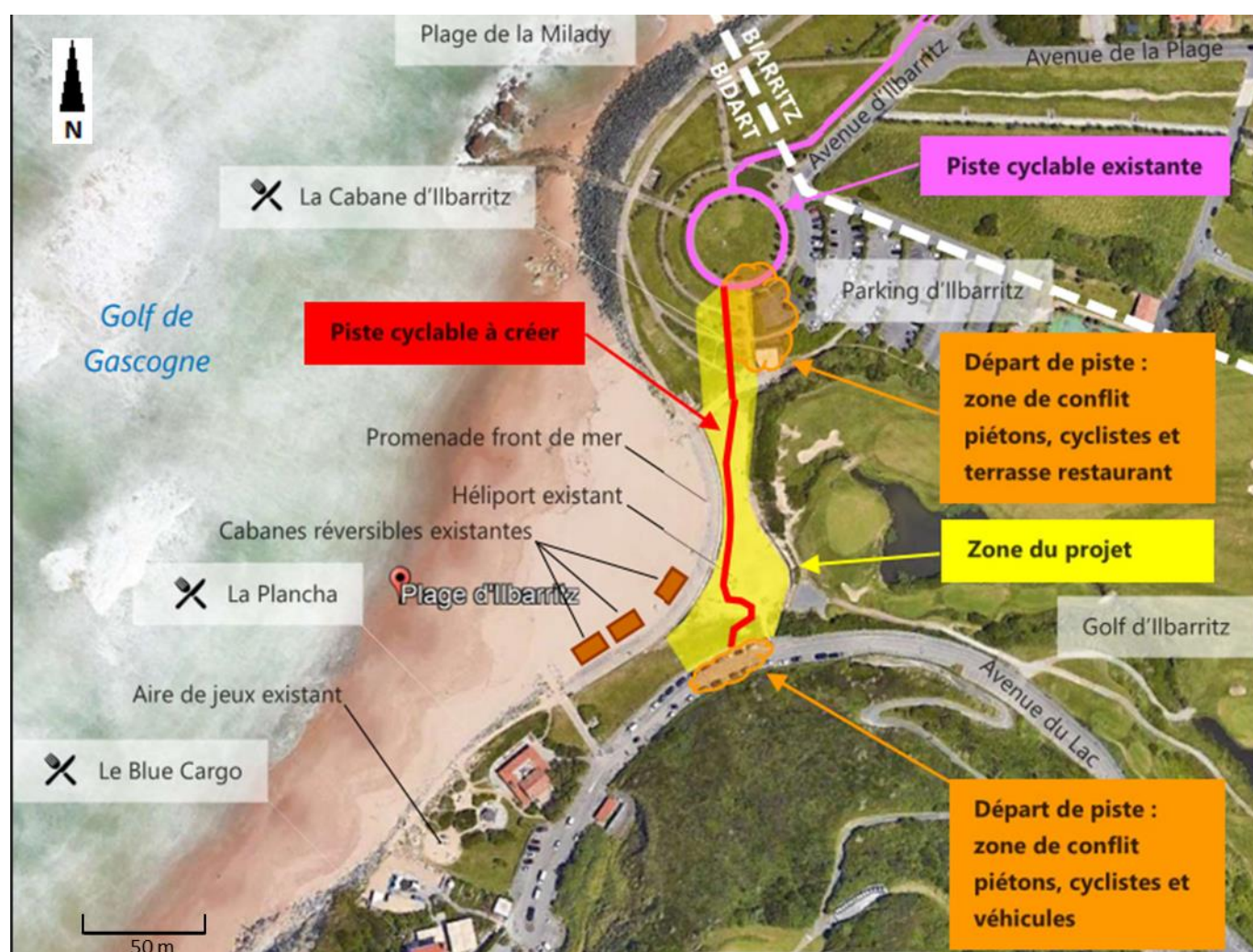


Figure 1 : vue de principe du projet (source : notice explicative, IDEAI VRD, 18/07/2025)

Dans ce contexte, la société ECR Environnement a été missionnée par la mairie de Biarritz pour identifier les éventuels **enjeux écologiques** aux abords du site, et étudier les possibles **incidences du projet sur les sites Natura 2000** du secteur.

2. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Équipe intervenue sur le pré diagnostic		
Rémi Arassus	Flore et habitats	Inventaires de la flore Description des habitats naturels et semi-naturels
Jean-Baptiste Rousseau	Faune généraliste	Expertise sur les potentialités d'accueil pour la faune et interprétation des résultats de terrain.

Investigations d terrain
L'objectif des investigations de terrain est de conduire une analyse globale des capacités d'accueil des milieux, basée sur la connaissance des taxons habituellement présents sur ce type d'habitat dans le contexte biogéographique de l'aire d'étude, et d'en définir les principales caractéristiques fonctionnelles. Les différents milieux, naturels ou non, de la zone d'étude ont ainsi été parcourus. L'attention s'est notamment portée sur les habitats naturels ou habitats modifiés présentant à priori le plus fort intérêt écologique, et les supports locaux de diversification des cortèges d'espèces.

Dates des relevés	Conditions météorologiques	Température moyenne	Missions
Inventaires diurnes			
26/06/2025	Nébulosité 50% - Vent faible	24°C	Inventaire flore et habitat





Figure 2 : Localisation des périmètres d'étude rapprochés.

3. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et milieux présents ou potentiellement présents au niveau des terrains des périmètres d'investigation et de leur aire d'affluence, différentes personnes ou organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude :

Organisme ou personne consultée	Date	Nature des données recueillies
OBV-NA	Juillet 2025	Analyse des données flore locale
Géoportail	Juillet 2025	Zonage du patrimoine naturel local
INPN	Juillet 2025	Zonage du patrimoine naturel local
Oiseaux de France	Juillet 2025	Analyse des données faune locale
INaturaliste	Juillet 2025	Analyse des données faune locale
Ra-na	Juillet 2025	Analyse des données faune locale

L'état initial des connaissances avant investigations de terrain est considéré comme bon grâce aux différents zonages de protection et d'inventaire en proximité du projet.



4. INTERET ECOLOGIQUE ET IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

4.1. Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressenti

Le niveau d'intérêt écologique pressenti est évalué par grands types de milieux en intégrant l'ensemble de ses composantes écologiques.

D'une manière générale, un même niveau d'intérêt écologique est affecté à chaque entité d'un même grand type de milieu. Certaines spécificités locales peuvent toutefois être définies à la hausse ou à la baisse par rapport au cas général défini pour le grand type de milieu. C'est le cas par exemple lorsque la présence localisée d'espèces/habitats remarquables conduit à réajuster ponctuellement le niveau d'intérêt écologique.

Sa qualification suit la logique et l'échelle présentées dans le tableau ci-après. Elle s'appuie sur des critères d'évaluation dont la liste, non exhaustive, est détaillée ci-dessous :

Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressenti	
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Exemples de critères d'évaluation utilisables (liste non exhaustive)
Fort	- Habitat naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude, en bon état de conservation ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques rares ou menacées ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales rares ou menacées ; - Milieu accueillant (ou présentant d'importantes capacités d'accueil pour) des espèces de faune rare ou menacées et supportant l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ; - Milieu présentant un rôle fonctionnel prépondérant
Moyen	- Habitat naturel assez rare et relativement menacé dans la région administrative du site d'étude, en bon état de conservation ou habitat naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude, mais présentant un état de conservation dégradé ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques assez rares ou quasi-menacées ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales assez rares ou quasi-menacées ; - Milieu accueillant (ou présentant d'importantes capacités d'accueil pour) des espèces de faune assez rares ou quasi-menacées et supportant l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ; - Milieu présentant un rôle fonctionnel important à l'échelle locale
Faible	- Habitat naturel commun et non menacé dans la région administrative du site d'étude, présentant un état de conservation dégradé ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces floristiques peu communes ; - Présence (avérée ou pressentie) d'espèces animales peu communes ; - Milieu accueillant plusieurs espèces de faune communes pour l'accomplissement de phases clés de leur cycle biologique ou milieu accueillant de façon marginale des espèces de faune patrimoniale au cours de leur cycle biologique - Milieu ne présentant pas de rôle fonctionnel particulier



Méthode d'évaluation des niveaux d'intérêt écologique pressenti	
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Exemples de critères d'évaluation utilisables (liste non exhaustive)
Négligeable à nul	• Présence (avérée ou pressentie) d'un nombre limité d'espèces floristiques et faunistiques communes et non menacées ; • Milieu très artificialisé (route, parking goudronné...) peu favorable à la biodiversité

Nota : L'évaluation de l'intérêt écologique n'est pas automatiquement corrélée à l'identification de problématiques réglementaires (certaines espèces communes étant, par exemple, protégées). Une prise en compte de la réglementation spécifique (espèces protégées, zones humides, défrichements...) peut ainsi s'avérer nécessaire même dans le cas d'une espèce présentant un intérêt écologique faible.

Le niveau d'intérêt global de chaque grand type de milieu est évalué en se basant sur les niveaux d'intérêt de chacune des thématiques abordées (habitats naturels et modifiés, flore, faune, fonctionnalités écologiques). Le niveau d'intérêt le plus fort est retenu pour évaluer l'intérêt global d'un grand type de milieu.

4.2. Grands types de milieux

Les principaux types de milieux présents sur la zone d'étude sont :

- Pelouses des parcs
- Haies ornementales d'espèces indigènes et exotiques
- Landes littorales thermophile à *Erica vagans* (Habitat prioritaire 4040)
- Plage
- Rochers littoraux anthropisés

Les grands types de milieux présents sont localisés et décrits dans les fiches ci-après.

Chaque fiche présente :

- Les principaux éléments d'intérêt (habitats, flore et faune) à prendre en compte ;
- L'intérêt écologique pressenti de ce type d'habitat au sein de la zone d'étude ;
- Les éléments nécessitant une prise en compte réglementaire.

Une cartographie permettant de localiser les différents milieux est présentée ci-après.

Pour l'ensemble des items, les éléments présentés peuvent être avérés (observations de terrain par ECR environnement ou données bibliographiques récentes) ou pressentis sur la base des connaissances bibliographiques mises en perspective avec les habitats présents sur la zone d'étude.



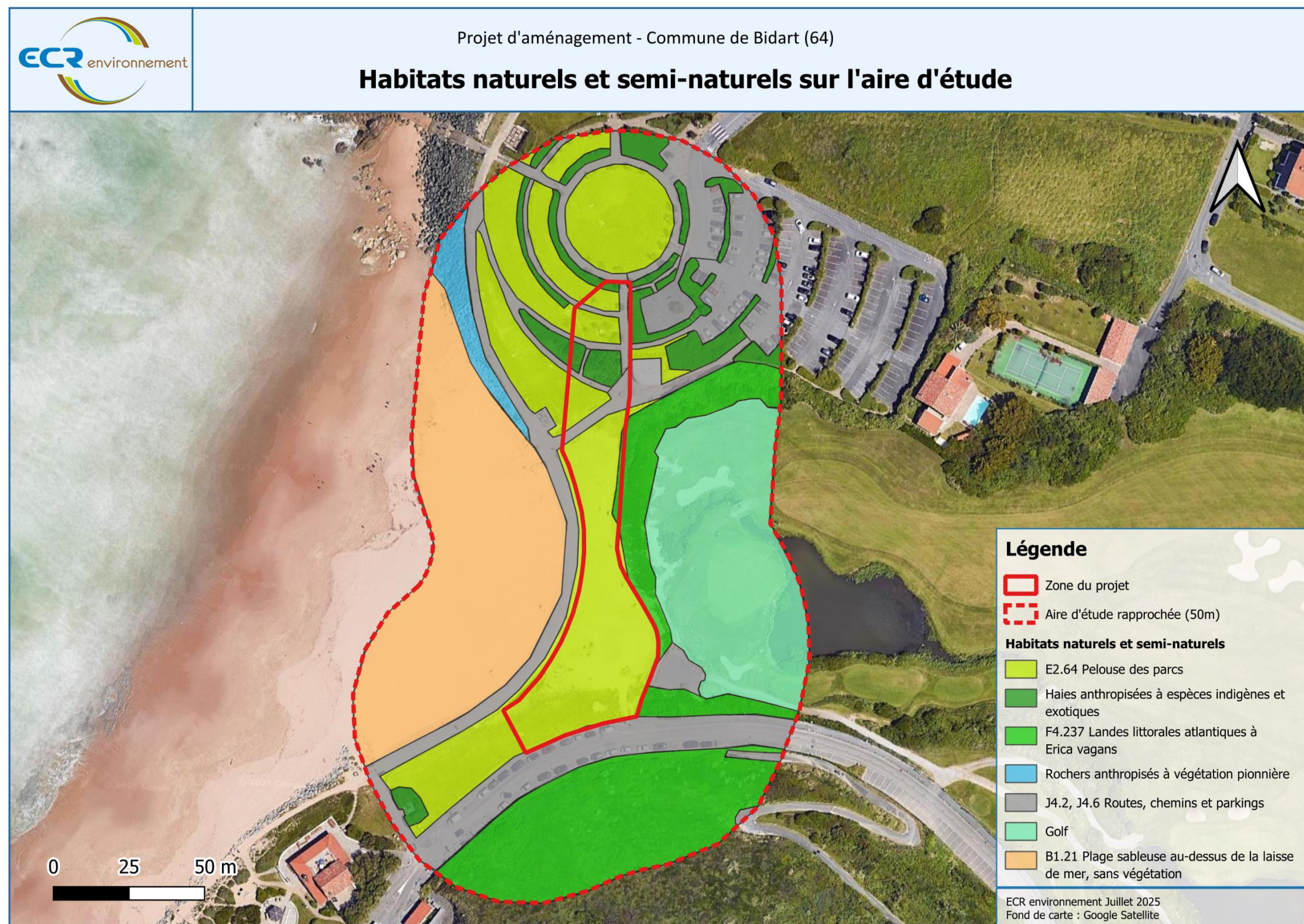


Figure 3 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels.

Pelouse de parcs

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

- **Habitats naturels et semi-naturels** : Cet habitat est soumis à une forte pression anthropique et contient une faible diversité d'espèces très communes des pelouses de parcs.
- **Espèces végétales remarquables** : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée.
- **Espèces animales** : Oiseaux du cortège des milieux urbains et côtier (Moineau domestique, Merle noir, Tourterelle turque, Goéland)



- **Fonctionnalités écologiques** : Milieu à très faible intérêt écologique, soumis à une forte pression anthropique par la tonte régulière et le piétinement. Il peut servir de zone d'alimentation pour le cortège d'oiseaux des parcs et jardins.

Intérêt écologique

Général	Par thématique
Faible	Habitats naturels et semi-naturels : Négligeable
	Espèces végétales : Négligeable
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible

Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire

Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON Faune (d'après la bibliographie) : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON Faune (d'après la bibliographie) : Moineau domestique (LC), Merle noir (LC), Mésange bleue (LC)
Zones humides	Pro parte

Abréviations : LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée),

Haie ornementale d'espèces indigènes et exotiques	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
• Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat est composé d'espèces indigènes comme <i>Tamarix gallica</i> et d'espèces exotiques envahissantes telles que <i>Pittosporum tobira</i>. • Espèces végétales remarquables : On retrouve dans cet habitat une plante protégée au niveau national et régional, <i>Crithmum maritimum</i> (Art. 1 arrêté 1989, Art. 4 arrêté 2002). • Espèces animales : ○ Oiseaux du cortège des milieux urbains et côtier (Moineau domestique, Merle noir, Tourterelle turque, Goéland leucophaea) ○ Reptiles : Lézards des murailles	 • Fonctionnalités écologiques : Ce milieu anthropisé et composé d'espèces exotiques envahissantes apporte un faible intérêt écologique. Il peut servir de zone d'alimentation pour le cortège d'oiseaux des parcs et jardins.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
MOYEN	Habitats naturels et semi-naturels : Négligeable
	Espèces végétales : MOYEN
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : OUI <i>Crithmum maritimum</i> (PN, PR, LC) (Art. 1 arrêté 1989, Art. 4 arrêté 2002) Faune (d'après la bibliographie) : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON Faune (d'après la bibliographie) : • Avifaune : Moineau domestique (LC), Merle noir (LC), Mésange bleue (LC) • Reptiles : Lézard des murailles (LC)
Zones humides	Pro parte

Abréviations : PN (Protection Nationale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique), AI (Annexe I de la directive oiseaux)

(Code EUNIS F4.237) Landes pyrénéo-cantabriques à *Erica vagans* et *E. cinerea*

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

• **Habitats naturels et semi-naturels** : Cet habitat est une lande thermophile exposée fortement aux embruns, aux paquets de mer et pouvant subir un stress hydrique fort en été. Il est composé de *Ulex europaeus*, *Erica vagans* et d'autres espèces thermophiles comme *Smilax aspera*. Cet habitat est inscrit comme habitat d'intérêt communautaire (HIC) dans la Directive 92/43/CEE « Habitat-Faune-Flore » avec pour nom « Landes littorales thermophiles et atlantiques à *Erica vagans* » (Code 4040). C'est un habitat rare qui est menacé par la colonisation de plantes exotiques envahissantes et la fermeture du milieu.

• **Espèces végétales remarquables** : Parmi les espèces présentes on retrouve une espèce protégée au niveau national et régional *Crithmum maritimum*, ainsi trois autres espèces déterminantes ZNIEFF (*Erica vagans*, *Smilax aspera* et *Euphorbia paralias*).

• **Espèces animales** :

- Oiseaux du cortège arbustif : Fauvette pitchou, Tarier pâtre, Rouge gorge, Merle, Bouscarle
- Reptiles : Coronelle girondine



• **Fonctionnalités écologiques** : Cet habitat est remarquable par sa rareté et son adaptation aux contraintes hydriques et halines qui lui apporte la capacité d'accueillir des plantes endémiques. Ici, cet habitat est menacé par la fermeture du milieu et la présence en grand nombre de plantes exotiques envahissantes (*Baccharis halimifolia*, *Cortaderia selloana*, *Pittosporum tobira*, *Salpichroa origanifolia*, *Solanum chenopoides* et *Tetragonia tetragonoides*). Cela porte atteintes à ces fonctionnalités écologiques. Il peut accueillir un cortège arbustif d'oiseau comme zone d'alimentation et de nidification ainsi qu'une espèce de serpent, la Coronelle girondine.

Intérêt écologique

Général	Par thématique
Moyen	Habitats naturels et semi-naturels : Moyen car dégradé dans la zone d'étude
	Espèces végétales : Moyen
	Espèces animales : Moyen
	Fonctionnalités écologiques : Moyen

Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire

Habitats d'intérêt communautaire	OUI : Code 4040 « Landes littorales thermophiles et atlantique à <i>Erica vagans</i> »
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : OUI : • <i>Crithmum maritimum</i> (PN, PR, LC) (Art. 1 arrêté 1989, Art. 4 arrêté 2002) Faune (d'après la bibliographie) : • Avifaune : Fauvette pitchou (EN), Tarier pâtre (NT), Bouscarle de cetti (NT)

Espèces protégées communes	Flore : Plantes déterminantes ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine : • <i>Smilax aspera</i> (LC) • <i>Euphorbia paralias</i> (LC) • <i>Erica vagans</i> (LC) Faune (d'après la bibliographie) : • Avifaune : Moineau domestique (LC), Merle noir (LC), Mésange bleue (LC) • Reptile : Coronella girondica (LC, espèce déterminante ZNIEFF)
Zones humides	Pro parte

Abréviations : PN (Protection Nationale), PR (Protection Régionale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), EN (en danger)



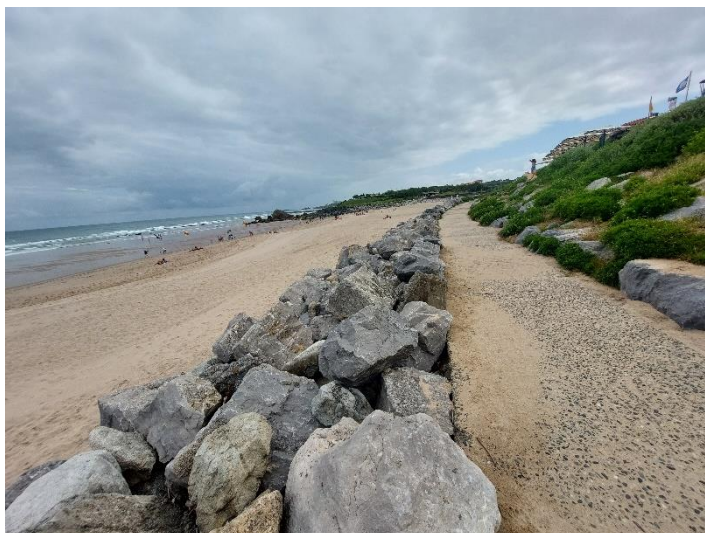
Rochers anthropisés à végétation pionnière

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

- **Habitats naturels et semi-naturels** : Il s'agit de rochers placés en amont de la plage pour protéger la dune de l'érosion. Ces rochers sont colonisés par quelques espèces végétales pionnières.

Espèces végétales remarquables : : On retrouve dans cet habitat une plante protégée au niveau national et régional, *Crithmum maritimum* (Art. 1 arrêté 1989, Art. 4 arrêté 2002).

- **Espèces animales** :
 - Lézard des murailles



- **Fonctionnalités écologiques** : Cet habitat artificiel présente un cortège floristique pauvre avec de faibles fonctionnalités écologiques. Il peut servir de refuge à certains reptiles comme le lézard des murailles.

Intérêt écologique

Général	Par thématique
Moyen	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Moyen
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : OUI <i>Crithmum maritimum</i> (PN, PR, LC) (Art. 1 arrêté 1989, Art. 4 arrêté 2002) Faune : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON Faune (d'après la bibliographie) : Lézard des murailles (LC)
Zones humides	Pro parte

Abréviations : PN (Protection Nationale), PR (Protection Régionale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique), AI (Annexe I de la directive oiseaux)

Plage	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
• Habitats naturels et semi-naturels : Il s'agit de la plage sableuse au-dessus de la laisse de mer, il n'y a pas de végétation. • Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. • Espèces animales : ○ Avifaune : cortège côtier (Goeland leucophée)	
	• Fonctionnalités écologiques : Ce milieu n'accueille aucune espèce végétale. Il est soumis à une très forte anthropisation due à la fréquentation en été.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Faible	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Négligeable
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
Zones humides	Pro parte



4.3. Zonages du patrimoine naturel

Il est précisé que la distance indiquée dans ce chapitre correspond à la distance mesurée entre les périmètres d'inventaires, réglementaires et l'emprise du projet. Seuls les périmètres situés à moins de 5 km de l'emprise du projet seront analysés. Les informations sur les zones du patrimoine naturelle sont issues du site de l'INPN.

4.3.1. Les périmètres d'inventaires

Les zones d'inventaires n'introduisent pas de régime de protection réglementaire particulier : il s'agit là des territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteinte aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Remarque : Les ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Ayant été établies en 1989, ces périmètres sont aujourd'hui obsolètes et les populations d'oiseaux sont mieux prises en compte par les ZPS (Zone de Protection Spéciale) destinées aux Oiseaux depuis 1991. Les périmètres des ZICO ne sont pas étudiés ici.

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.



Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
ZNIEFF de type 1	Lac de Mouriscot « 720008879 »	950 m	Il s'agit d'un lac situé en milieu urbain et les milieux environnants sous l'influence du battement de la nappe de surface. Le plan d'eau apporte un habitat favorable à la halte migratoire de certains oiseaux. Cet ensemble de 32 ha contient des forêts humides à <i>Fraxinus excelsior</i> et <i>Alnus glutinosa</i> ainsi que des landes humides.	NEGLIGEABLE Cette ZNIEFF concerne principalement des milieux humides. La zone d'étude correspond à un milieu plus thermophile et halophile. Le lien écologique est considéré comme faible.
ZNIEFF de type 2	Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Saint-Barbe « 720012822 »	Recouvre la zone du projet	Cette ZNIEFF regroupe les différents bras de mer et milieu littoraux de la côte de Biarritz à St-Jean-de-Luz. Elle a pour espèce déterminante <i>Daucus carota subsp. Gummifer</i> , <i>Limonium binervosum</i> et <i>Coronella girondica</i> .	MOYEN Cette ZNIEFF concerne la Coronelle girondine dont la présence est probable dans la lande au sud de la zone du projet. La zone du projet ne correspond pas directement à l'habitat de ce serpent mais le lien écologique peut être considéré comme moyen.



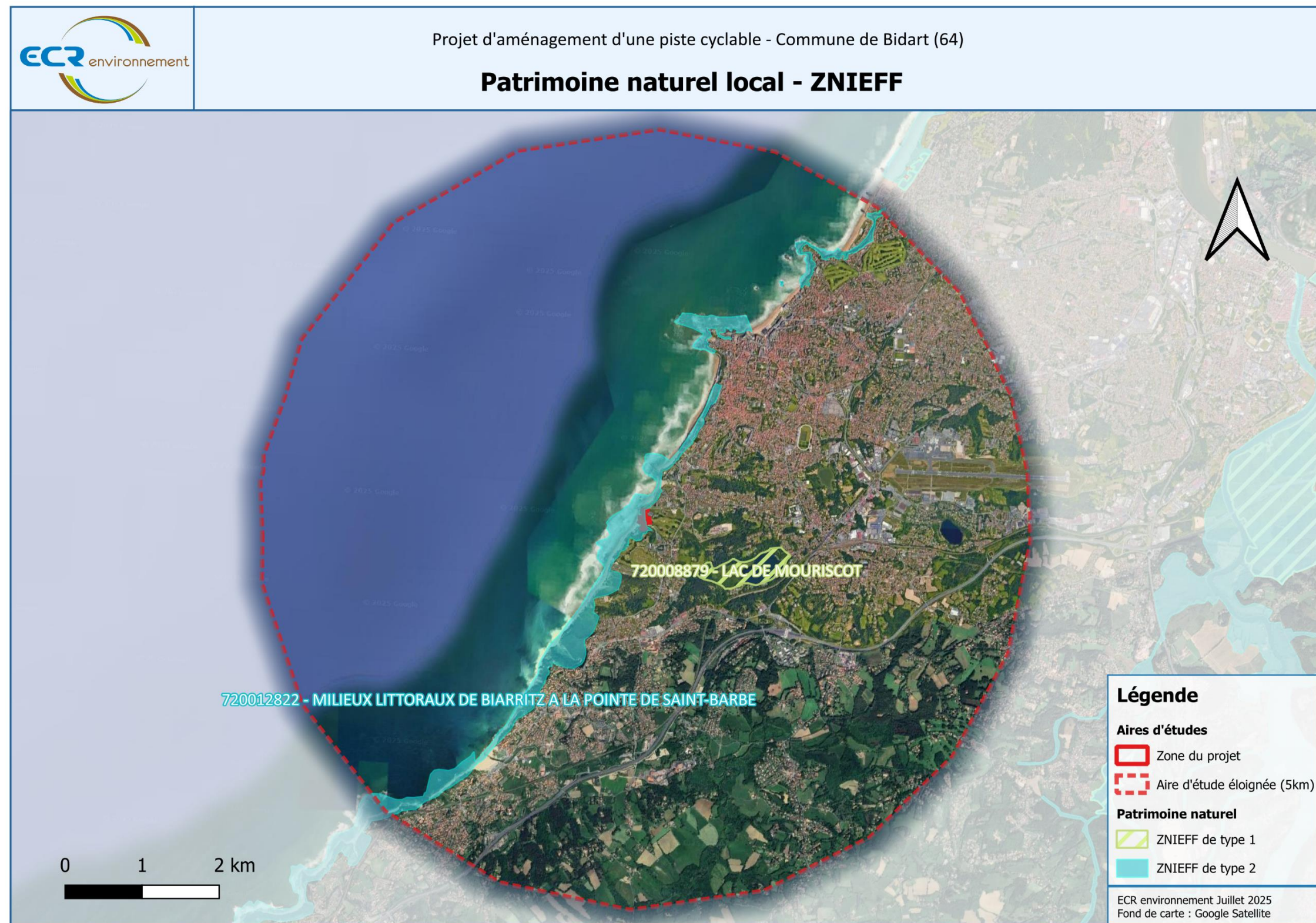


Figure 4 : Localisation des ZNIEFF incluses dans l'aire d'étude éloignée.

4.3.2. Les arrêtés de protection de Biotope (APB)

Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes, qui peuvent être par exemple :

- des haies, marécages, marais, bosquets, landes, dunes, pelouses, récifs coralliens, mangroves, ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme ;
- mais aussi des bâtiments, ouvrages, mines et carrières (sous certaines conditions), ou tous autres sites bâtis ou artificiels, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel.

Les arrêtés de protection de biotope sont pris :

- par le préfet, lorsque sont concernés des espaces terrestres,
- ou par le représentant de l'État en mer, pour les espaces maritimes,
- avec cosignature du préfet de département concerné si les mesures prise en mer concernent du domaine public maritime.

Il n'y a aucun arrêté de protection de Biotope (APB) dans l'aire d'étude éloignée (5 km).

4.3.3. Les périmètres réglementaires – Natura 2000

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la directive « Oiseaux » en 1979, révisée en 2009 et la directive « Habitats-Faune-Flore » en 1992 et à donner aux Etats membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau européen de sites naturels remarquables, nommé **Natura 2000**.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC).



Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
Natura 2000 Directive habitat	Lac de Mouriscot « FR7200777 »	1100m	Cette zone Natura 2000 de 31 ha comprend les eaux du lac ainsi que les habitats environnants : majoritairement des forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ainsi que des landes humides à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> , des tourbières hautes actives et des marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> . L'état de conservation de ces habitats est plutôt moyen mis à part les marais calcaires qui sont en bon état de conservation. Il y a 4 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE : 2 espèces d'insectes, le Lucane cerf (LC) et le Grand Capricorne (NT); 1 espèce de tortue, la Cistude d'Europe (LC) et 1 espèce de mammifère, le Vision d'Europe (CR). On retrouve aussi dans la zone deux espèces de <i>Drosera</i> (<i>intermedia</i> et <i>rotundifolia</i>). Les menaces majeures qui pèsent sur la zone sont l'abandon des systèmes pastoraux, l'urbanisation, la pollution des eaux et les espèces exotiques envahissantes.	Négligeable Il s'agit d'un zonage lié principalement aux habitats d'eau douce et humide. Le lien écologique est donc considéré comme négligeable.
Natura 2000 Directive habitat	Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz « FR7200776 »	Recouvrement	Cette zone Natura 2000 de 1384ha comprend en majorité des bancs de sable et des récifs qui ont un bon état de conservation mais aussi des écosystèmes littoraux tels que des landes sèches, des dunes, des falaises et des grotte marines qui ont un état de conservation bon à moyen. Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont toute des chiroptères dont entre autres le Petit rhinolophe (LC), le Grand Rhinolophe (LC), la Barbastelle d'Europe (LC) ou le Minioptère de Schreibers (VU). Ces espèces peuvent utiliser comme gîte des bâtiments dont notamment les blockhaus présents parfois sur les plages du Sud-Ouest. Parmi ces espèces, certaines peuvent chasser principalement en milieu ouvert et semi-ouvert comme les Minioptères ou les Rhinolophes. D'autres préféreront les forêts plus denses et les ripisylves.	Moyen La zone du projet est comprise dans la zone Natura 2000 et elle borde un habitat prioritaire. Cet habitat étant très dégradé, le lien écologique est considéré comme moyen. Une note de synthèse sur les enjeux écologiques et les impacts potentiels du projet sont présentés en suivant.



Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
Natura 2000 Directive habitat	Côte basque rocheuse et extension au large « FR7200813 »	1km	Cette zone Natura 2000 concerne des écosystèmes marins tels que des récifs, des bancs de sable et des grottes submergées. Les espèces emblématiques sont le Marsoin commun, le Grand Dauphin commun ainsi que 4 espèces de poissons dont la Lamproie, l'Alose et le Saumon de l'Atlantique.	Négligeable Il s'agit d'un zonage lié aux habitats marins. Le lien écologique est donc considéré comme négligeable
Natura 2000 Directive oiseaux	Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde « FR7212002 »	2,3km	Cette zone Natura 2000 concerne principalement des oiseaux marins et des milieux aquatiques tels que le Puffin de Scopoli, le Martinet pâle ou la Mouette mélanocéphale.	Négligeable Il s'agit d'un zonage lié principalement aux oiseaux marins. Le lien écologique est donc considéré comme négligeable.
Natura 2000 Directive oiseaux	Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie « FR7212013 »	3,5km	Cette zone Natura 2000 concerne des oiseaux marins, des milieux aquatiques et des milieux côtiers tels que le Plongeon catmarin, la Spatule blanche et l'Oie cendrée.	Négligeable La partie du zonage la plus proche est liée principalement aux oiseaux marins. Les écosystèmes côtiers du zonage sont à plus de 5km, le lien écologique est donc considéré comme négligeable.

Seule la zone Natura 2000 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » entretient un lien écologique avec le secteur du projet. En effet, une partie de la zone d'étude est incluse dans la zone Natura 2000 et elle borde un habitat prioritaire (Landes thermophile atlantique). **Cet habitat étant très dégradé**, le lien écologique est considéré comme moyen.



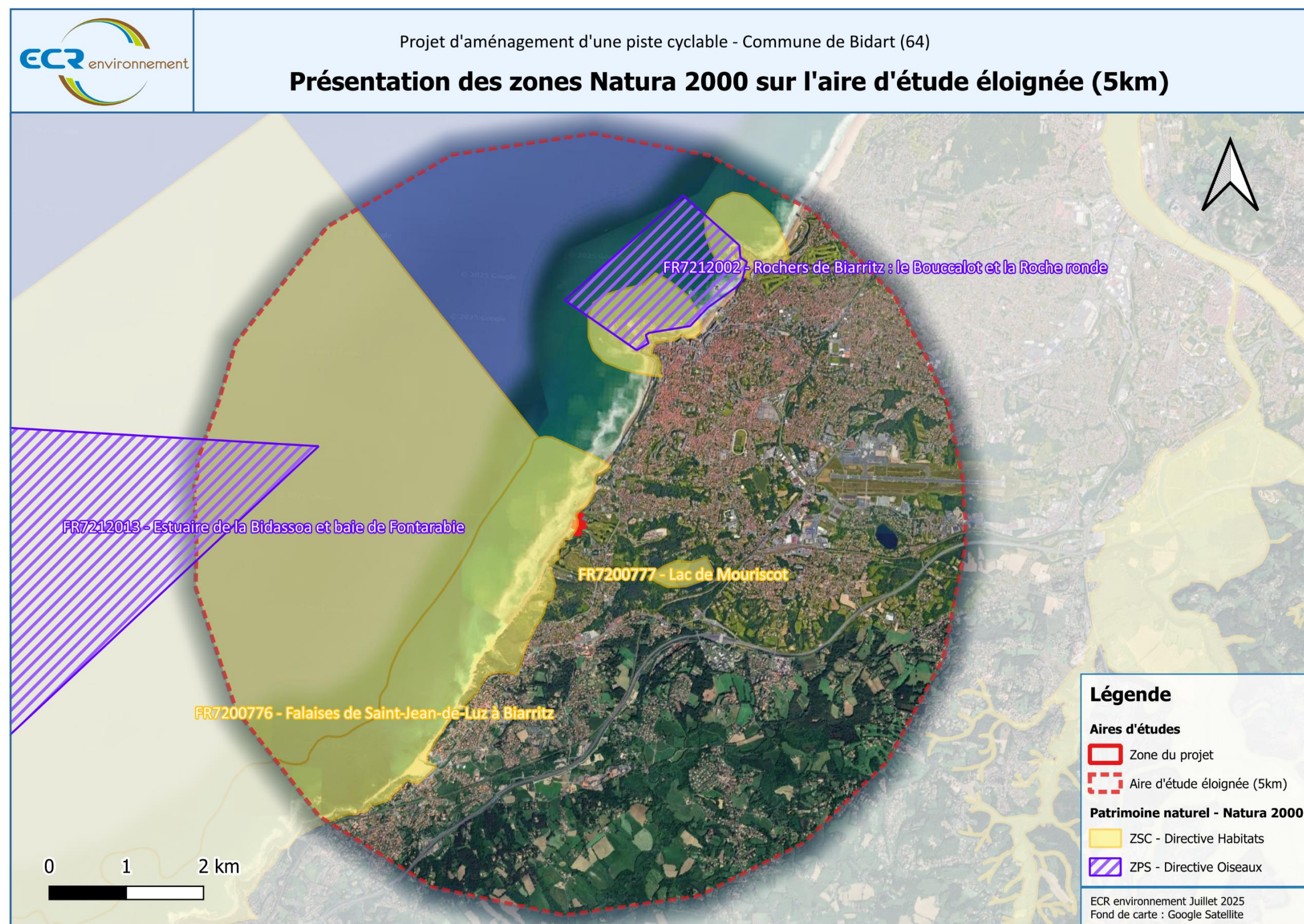


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée.

5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET IMPACTS POTENTIELS DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE

5.1. Zonages de protection

L'aire d'étude est comprise dans une zone Natura 2000 directive habitat, « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » (FR7200776). Cette zone Natura 2000 comprends des habitats côtiers et marins et concerne en particulier des espèces de chiroptères. Ceux-ci ont pour gîtes des cavernes, des arbres morts ou des bâtiments et pour zones de chasse des milieux ouverts, semi-ouverts ou des forêts denses. Sur la zone d'étude, aucun bâtiment, caverne ou arbre ne pourrait servir de gîte. Les milieux ouverts ou semi-ouverts du site pourraient constituer une zone de chasse mais la forte anthropisation limite la présence d'insectes. L'enjeu pour les chiroptères semble être la lande au Sud.

Le projet ne l'impactant pas, **l'impact sur la Zone Natura 2000 semble plutôt faible**. Cependant la phase d'exploitation doit prendre en compte ces enjeux et prendre des mesures pour limiter les nuisances notamment la pollution lumineuse.

L'aire d'étude est comprise aussi dans une ZNIEFF de type 2, « Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Saint Barbe » (720012822). Cette ZNIEFF n'offre pas de protection particulière mais représente un milieu présentant une potentialité biologique forte. Elle a pour espèce déterminante une espèce de serpent, la Coronelle girondine qui peut trouver refuge dans la lande au Sud de la zone du projet. Le projet n'impactant pas la lande, l'impact est faible.

5.2. Habitats naturels et flore

L'aire d'étude est caractérisée par des habitats anthropisés de pelouses de parc, de haies ornementales, de route et parkings bordés par une lande sèche atlantique à *Erica vagans*. Cette lande est inscrite comme habitat prioritaire dans la Directive 92/43/CEE « Habitat-Faune-Flore » et présente le plus fort enjeu du site. Son état de conservation est mauvais, elle est colonisée par de nombreuses espèces exotiques envahissantes comme *Baccharis halimifolia*, *Cortaderia selloana*, *Pittosporum tobira*, *Salpichroa origanifolia*, *Solanum chenopoides* et *Tetragonia tetragonoides*. Le projet étant prévu sur la pelouse de parc anthropisée, **l'impact sur la lande est faible**.

Concernant la flore, une espèce protégée a été recensée sur la zone, *Crithmum maritimum*. Elle est soumise à l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine. C'est une espèce pionnière adaptée aux conditions thermophiles et halines. Elle se trouve en bordure du projet, dans la lande, les haies et les rochers anthropisés. **Sa position est présentée sur la carte suivante, elle doit faire l'objet d'un soin particulier et si elle apparaît sur le tracé de la piste ou des machines durant les travaux, elle doit faire l'objet d'une procédure de dérogation « espèce protégée » au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement.**



5.3. Faune

Les principaux enjeux faunistiques concernent les espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Comme présenté précédemment, le projet a un faible impact sur les zones de gîte et d'alimentation de ces espèces mais des mesures de limitation des nuisances doivent être mis en œuvre durant l'exploitation comme une réduction de la pollution lumineuse.

Concernant l'avifaune, un enjeu principal concerne le cortège arbustif pouvant être présent dans la lande au Sud. Le projet étant se situant principalement sur la pelouse anthropisée, l'impact sur cette communauté est faible. L'enjeu est similaire pour l'espèce de reptile, la Coronelle girondine qui se trouve potentiellement dans cette lande. La communauté entomologique, quant à elle, est probablement pauvre, du fait de l'anthropisation du site et de l'entretien des pelouses.

L'impact global sur la faune du site apparaît faible mais des mesures doivent être prises pour limiter les nuisances durant la phase de travaux et d'exploitation.



Bilan de l'intérêt écologique à l'échelle de l'aire d'étude			
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Répartition sur l'aire d'étude	Grand type de milieu concerné	Modalités de prise en compte
Moyen	Au Sud et en bordure Est	Landes thermophile atlantique à <i>Erica vagans</i>	Evitement préconisé Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction
Moyen	En bordure Ouest, au bord de la plage Haies au nord de la zone	Haies ornementales (fort si présence de <i>Crithmum maritimum</i>) Rochers anthropisés abritant <i>Crithmum maritimum</i>	Evitement préconisé si présence de <i>Crithmum maritimum</i>
Faible	Au centre de l'aire d'étude	Pelouses de parc anthropisés	Respect de précautions d'usage « Classiques ». Mesures de réductions de nuisances durant l'exploitation.





Figure 6 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée.

6. RECOMMANDATIONS CLEFS

- Préserver les landes aux abords de la zone du projet ;
- Mise en place d'une gestion adaptée pour les zones qui seront évitées ;
- Mise en place d'un calendrier des travaux adapté (hors période de reproduction des espèces) de Novembre à Février ;
- Mise en place de mesure de réduction des pollutions lumineuses.

Si des atteintes suffisamment caractérisées sont constatées sur l'espèce *Crithmum maritimum*, une demande de dérogation au régime de protection des espèces protégées devra également être déposée.



7. ANNEXE



Communes de BIARRITZ et BIDART Plage d'ILBARRITZ Création d'une piste cyclable

ESQUISSE D'AMENAGEMENT

Echelle du plan :

Indice	Date	Modifications	Phase	ESQ
0	21/03/2023	Etablissement du plan	Dessiné par	Contrôle par
1	25/04/2024	Ajout piste de liaison avec piste existante parking Ilbarritz	X.LAGORCE	A.PERSYN
2	23/05/2024	Modifications suite au Cotech du 22/05/2024	X.LAGORCE	A.PERSYN
3	28/05/2024	Modifications suites remarques MOA Juillet et Aout	R.MILHES	A.PERSYN
4	17/07/2025	Modification du revêtement des pistes	L.BRISOTTO	A.PERSYN

MAÎTRE D'OUVRURE VRD

Idéa VRD
Avenue du Professeur Ganchar
64200 CAMBO LES BAINS
Tél : 05 40 39 33 14
Mail : bidart@ideavrd.com



- Légende :**
- Piste cyclable finition enrobé environnemental perméable clair type Urbalith®
 - Talutage, remodelage et engazonnement des espaces verts
 - Aire de jeux en sable fin
 - Démolition béton existant
 - Panneau de signalisation
 - Démolition bordure
 - Cotes altimétriques projet
 - Pentes longitudinales
 - Pentes transversales
 - Ligne de trait de côte (tracé approximatif, source : Géoportail)
 - Ligne de recul - bande des 100m (tracé approximatif)

NOTA 1 : Rattachement planimétrique au système CC43
Rattachement altimétrique NGF

NOTA 2 : Les réseaux existants dessinés sur ce plan proviennent des DT, leur position est donnée à titre indicatif. Il convient de réaliser une géodétection des réseaux existant avant tout démarrage de travaux pour s'assurer de leur emplacement exact.

Images de référence :



Images de références d'un Hélicoptère réversible type Helipad (source: Mobi-Pad®)



Images de références d'un cheminement réversible type Mobi-Pad®

Ligne de trait de côte

Ligne de recul des 100m

Piste cyclable double sens à créer, finition enrobé environnemental perméable clair
- enrobé environnemental perméable clair type Urbalith® - ép. 4cm min.
- couche de base GNT 0/31.5 - ép. 40cm min.
- géotextile
- décapage sur 15cm sur terre végétale
- largeur : 3 m
- pente en long : max. 8%

Arbre existant à déplacer ou replanter

Haies existantes à déplacer ou replanter

Raccordement promenade (début/fin piste cyclable)
- raccordement sur promenade en béton
- potelets en bois amovibles
- signalisation verticale + marquage
- signalisation infos itinéraires

Raccordement promenade (début/fin piste cyclable)
- raccordement sur promenade en béton
- potelets en bois amovibles
- signalisation verticale
- signalisation infos itinéraires

Talus 2/1 à créer

Fossé longitudinal type rigole de collecte et d'infiltration
Profondeur moyenne : 25cm
Talutage : 1/2

Piste cyclable double sens à créer, finition enrobé environnemental perméable clair
- décapage et terrassement piste
- finition enrobé environnemental perméable clair type Urbalith®
- largeur : 3 m, longueur : 113 ml
- pente transversale : 2%
- pente en long : max. 8%

Cheminement réversible type tapis Mobi-Mat® à créer depuis la promenade jusqu'au nouvel hélicoptère (OPTION 1)
- terrassement et/ou remodelage du terrain naturel
- pose et fixation du tapis

Hélicoptère réversible type tapis Helipad à créer (OPTION 1)
- terrassement et/ou remodelage du terrain naturel
- pose et fixation du tapis

Talus 2/1 à créer

Accès à l'hélicoptère existant à démolir
- accès béton depuis promenade à démolir
- à remplacer par cheminement piéton en stabilisé

Hélicoptère existant à démolir et à renaturer
- dalle béton hélicoptère à démolir si création d'un nouvel hélicoptère réversible

Création d'une aire de jeux (OPTION 2 / 2bis)
- Création d'une aire de jeux en sable
- Réutilisation agers aire de jeux "La Plancha"
OU Fourniture et scellement de nouveaux agers de jeux
- Mobilier : bancs, tables, corbeille, panneau d'information (à définir)

Cheminement piéton à créer, finition enrobé environnemental perméable clair
- décapage et terrassement piste
- finition enrobé environnemental perméable clair type Urbalith®
- largeur : 1.50 m, longueur : 30 ml
- pente transversale : 2%

Escalier existant conservé en l'état

Fossé longitudinal type rigole de collecte et d'infiltration
Profondeur moyenne : 25cm
Talutage : 1/2

Passage à créer (début/fin piste cyclable)
- raccordement sur route du Lac
- Abaissement bordure T2 existante
- dépose bordure séparatrice existante
- dépose arceaux vélos (=6 u.)
- marquage par résine gravillonnée ocre
- potelets en bois amovibles
- signalisation verticale
- signalisation infos itinéraires

Renaturation de la zone
- dépose des aires de jeux, clôtures, douches de plage
- démolition des escaliers et ouvrages béton divers
- Mise en place de terre végétale et plantations pour renaturation

Création accès piétons
(Cheminement piéton non PMR)
- création d'un nouveau cheminement piéton depuis la route du Lac
- Pose d'embranchement en traverses bois hauteur 20cm

Coupe AA' :

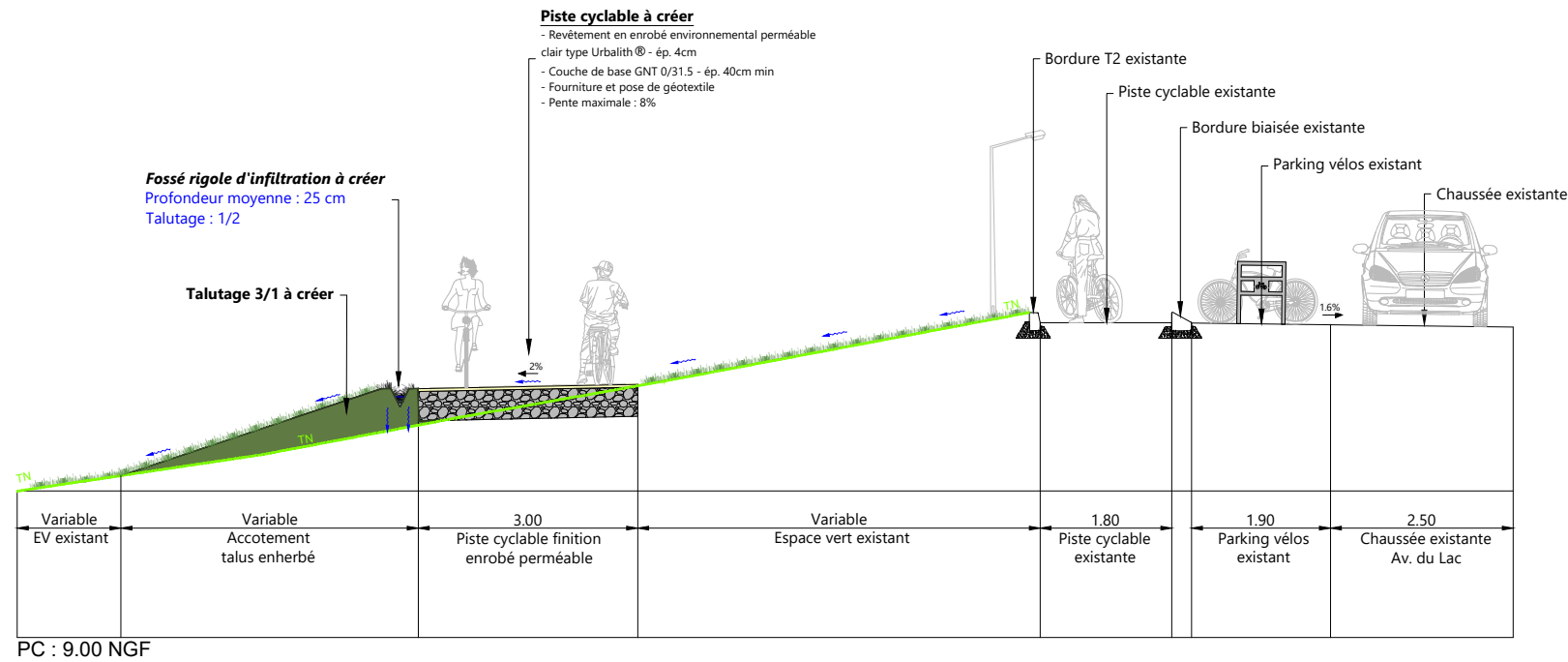
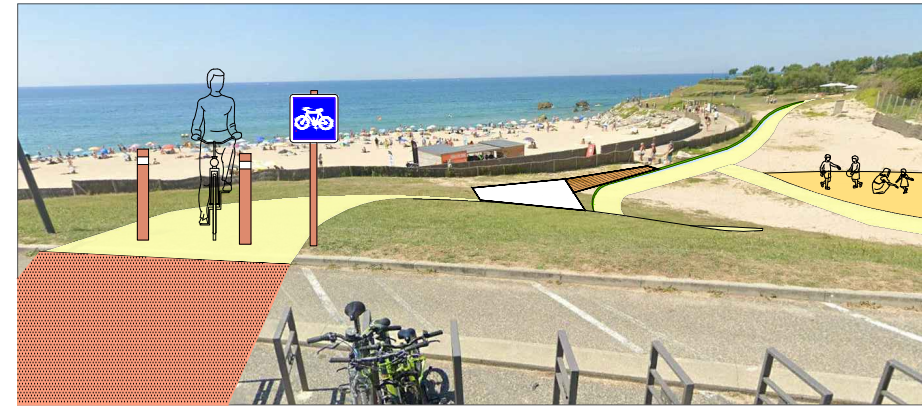
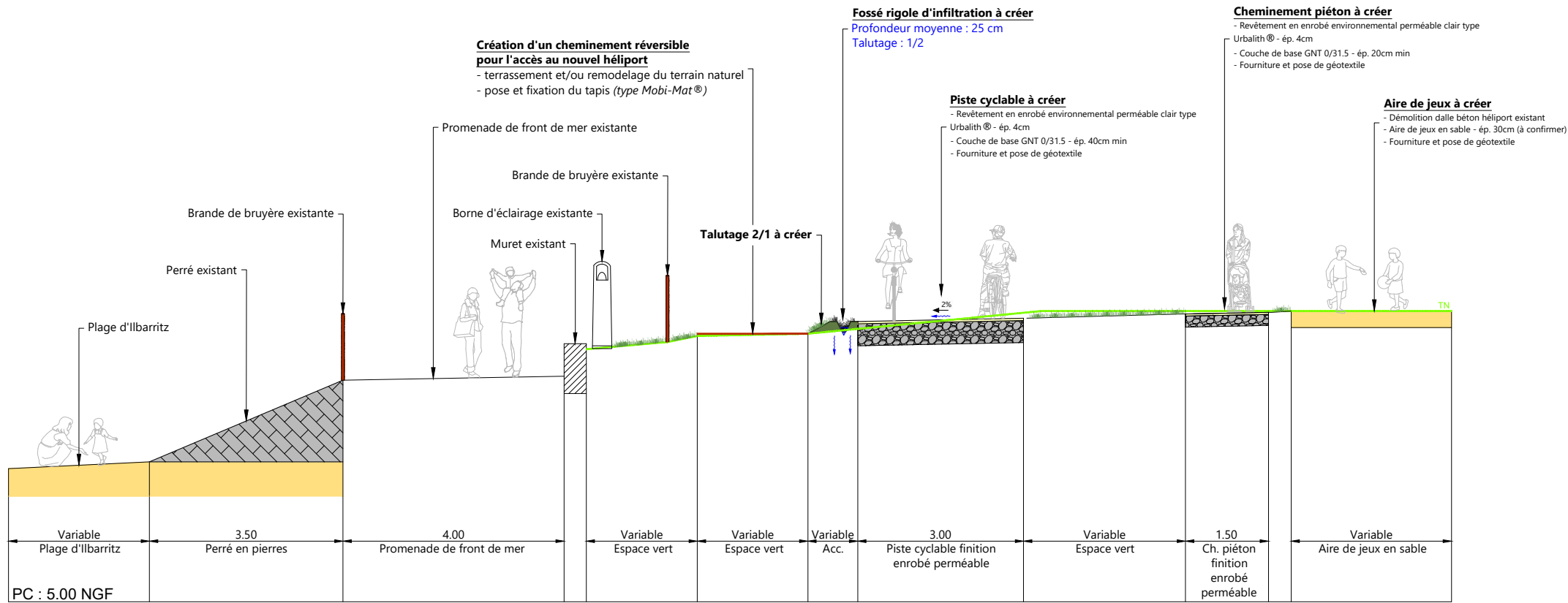


Illustration de principe accès sud :



Coupe BB' :



Communes de BIARRITZ et BIDART
Création d'une piste cyclable - Plage d'ILBARRITZ

COUPES DE PRINCIPE
Echelle du plan : 1/100

MAITRE D'OUVRAGE
SIAZIM
Hôtel de Ville
12 Avenue Edouard VII
64200 BIARRITZ
MAITRE D'OEUVRE VRD
Ideia VRD
Avenue du Professeur Grancher
64250 CAMBO LES BAINS
Tél : 05 40 39 93 14
Mail : betideia@gmail.com

Numéro de dossier		2264005	Phase	ESQ
	Date	Modifications	Dessiné par	Contrôlé par
0	22/03/2024	Etablissement du plan	X.LAGORCE	A.PERSYN
1	24/05/2024	Modifications suite au Cotech du 22/05/2024	X.LAGORCE	A.PERSYN
2	28/08/2024	Ajout coupe CC'	R.MILHES	A.PERSYN
3	17/07/2025	Modification du revêtement des pistes	L.BRISOTTO	A.PERSYN